

Plan de relance : dispositifs et mesures de soutien

Le plan « France Relance » annoncé par le gouvernement début septembre mobilisera 100 Md€ sur les deux prochaines années 2021 et 2022, et consacrera environ 33 Md€ au soutien spécifique de l'industrie.

100 Md€ pour le Plan de relance sur les deux prochaines années dont :

33 Md€ au soutien à l'industrie

20 Md€de soutien aux projets industriels

Sur ce total, près de 20 Md \leqslant de soutien à des projets industriels sont prévus pour répondre aux cinq familles de besoins des chefs d'entreprise :

- **décarbonation** des sites, procédés et produits industriels, et de leurs usages ;
- relocalisation de sites industriels (création d'usines) ou de flux de production (extension de sites, d'ateliers, dégoulottage...), rapatriement d'achats industriels actuellement importés (venant massifier la production des sites actuels du « made in France »), ou confirmation de localisation de nouvelles productions innovantes en France ;
- innovation, numérique, industrie du futur : en soutien à la R&D débouchant sur de l'innovation incrémentale, mais surtout vers des innovations de rupture, l'État met à disposition des entreprises intéressées quelques outils nouveaux, ou accélère des outils déjà prévus par le PIA, sur des cibles pouvant déboucher sur l'industrialisation de produits et de solutions pour



INDUSTRIELS FNGAGÉS

Le magazine des entrepreneurs de l'UIMM Picardie

de nouveaux marchés-clés émergents où la France peut devenir leader. Le plan prévoit également des dispositifs de soutien à la digitalisation des PMI et ETI industrielles et à leur modernisation vers l'industrie du futur par une transformation du suramortissement en subvention.

- aide sectorielle : si l'ensemble des secteurs industriels est bien visé par les mesures généralistes de ce plan de relance, plusieurs secteurs sont néanmoins plus particulièrement ciblés : santé, aéronautique, automobile, agro-alimentaire, électronique, construction, chimie et matériaux, sous-traitance métallurgique, électrique et mécanique;
- projets en territoires : en complément des mesures issues des plans de relance que chaque région est sur le point de finaliser, certains dispositifs ciblent en priorité des projets industriels d'intérêt local, par exemple à travers les 148 « territoires d'industrie ».

La région Hauts-de-France mobilisera quant à elle 1,3 Md€ pour son plan de relance, sur 2020 et 2021, notamment sur les axes suivants :

- Fonds Reboost : création d'un fonds de consolidation des entreprises, avec la participation de l'UIMM Picardie ; par intervention en fonds propres de 0.5 à 1.5 M \in
- aide pour l'embauche des jeunes sortant d'études/ formation : subvention de 4 000 € pour le recrutement d'un VTE (Volontariat Territorial en Entreprise)
- soutien à l'investissement productif : création en 2021 d'un dispositif de financement, subvention et/ou avance remboursable, d'investissement lié à l'industrie du futur
- diagnostic et appel à projet industrie du futur : les budgets des diagnostics (10 jours de conseil financés à 80 %) et de l'appel à projet collaboratif d'innovation industrie du futur sont doublés.

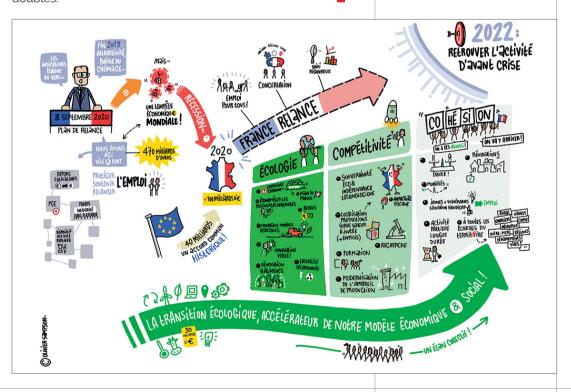
148 territoires d'industrie en France

1,3 MC€
pour le plan de relance
de la région
Hauts-de-France

en 2020 et 2021

Vos contacts:

- Benoît Bartoux 03 22 71 43 90 bbartoux@uimm-picardie.fr
- Mathieu Callais 03 44 77 60 00 mcallais@uimm-picardie.fr



Soutenir l'apprentissage pour préserver les compétences dans l'industrie

L'industrie doit maintenir son ambition de faire de l'apprentissage la voie prioritaire pour accueillir de nouveaux talents, objectif primordial pour garder les compétences et les savoir-faire.

L'UIMM s'est fortement mobilisée auprès du gouvernement et des pouvoirs publics pour demander des mesures d'urgence afin d'aider les entreprises à continuer à investir dans la jeunesse.

Les appels en faveur de l'alternance ont été entendus et un plan de relance pour l'apprentissage a été déployé pour que les jeunes et les entreprises continuent à s'engager dans cette voie d'excellence.

5000

jeunes formés en alternance par an dans les entreprises industrielles des Hauts-de-France (hors agro-alimentaire)

Aide financière à l'embauche d'un alternant

Les entreprises bénéficient d'une aide exceptionnelle pour l'embauche entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, d'un apprenti ou d'un contrat de professionnalisation préparant un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master :

- 5 000 € pour le recrutement d'un apprenti mineur ;
- 8 000 € pour un apprenti majeur.

Elle permet de financer le salaire de l'alternant entre 80 % et 100 % lors de la première année.

Cette aide se substitue à l'aide unique, dont bénéficient les entreprises de moins de 250 salariés embauchant un apprenti de niveau CAP à Bac, pour la première année de contrat. L'aide unique reprend ensuite pour les années suivantes du contrat.

Si aucune condition ne sera requise pour les PME de moins de 250 salariés, les entreprises de plus de 250 salariés devront toutefois atteindre leur obligation légale de 5 % d'alternants dans leurs effectifs en 2021.

PROMEO a lancé un numéro vert pour accompagner les industriels qui souhaitent recruter un apprenti en alternance : 0 801 902 247 ou promeo-formation.fr

Témoignage d'Alain Giammusso, DRH Maguin à Charmes (02)



L'entreprise Maguin est spécialisée dans la construction de structures métalliques, notamment pour l'agroalimentaire.

Elle emploie 130 salariés et forme 20 personnes en alternance, des jeunes mais aussi des personnes en reconversion professionnelle, sur des métiers tels que la chaudronnerie, la soudure, l'usinage, la maintenance, les achats, le bureau d'études et les ressources humaines (RH).

« Former en alternance est dans notre ADN, nous avons une vraie envie de transmettre nos savoirs pour la pérennité de l'entreprise et préparer l'avenir. Nous contribuons également à la formation des jeunes sur des métiers fortement recherchés sur notre bassin d'emploi.

En interne, nous observons une véritable motivation des tuteurs pour contribuer à la montée en compétences des jeunes. Les tuteurs sont formés et ont le soutien des RH. Notre objectif à terme est que le tutorat devienne une véritable compétence reconnue ».

BLOC NOTES

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UIMM PICARDIE a été renouvelé lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le mardi 22 septembre à Compiègne et en visio-conférence.

Plus d'infos sur le site uimm-picardie.fr



QUENTIN PATINER a intégré l'équipe de juristes en droit social de l'UIMM Picardie au mois de mars dernier.

PLATEFORME DÉDIÉE AU PRÊT DE MAIN-D'ŒUVRE L'INDUSTRIE RECRUTE S'OUVRE À L'INTERINDUSTRIE

La crise sanitaire place l'emploi et sa préservation au cœur des préoccupations. Pour permettre aux entreprises de surmonter cette période d'incertitude, différents dispositifs sont mobilisables. L'emprunt et prêt de main-d'œuvre est l'un des outils stratégiques de sortie de crise.

Dispositif simple et rapide à mettre en œuvre, il permet de concilier l'obligation d'alléger sa trésorerie pour les entreprises faisant face à une baisse d'activité, aux besoins immédiats de compétences de celles dont la reprise est plus dynamique.

L'UIMM a ouvert, dès juin dernier, une plateforme dédiée à l'emprunt ou le prêt de main d'œuvre accessible à toutes les industries qui partagent les mêmes métiers sur lindustrie-recrute.fr.

Directeur de la publication : Fabrice Grelier Responsable coordination : Ingrid Cresp

Réalisation : UIMM Picardie

Crédit photos : UIMM Picardie - Adobe stock

Impression: UIMM

Adresse : 22 rue du Général Leclerc

BP 50826

80008 AMIENS cedex 1 Tél. : 03 22 71 43 90

Contact: contact@uimm-picardie.fr
Rendez-vous sur uimm-picardie.org
Suivez-nous aussi sur fin You Tube

AGENDA

26 NOVEMBRE

Rencontres Industrielles Régionales en Webinaire et en visioconference

- de 9 h 30 à 11 h 00 Atelier Prospective
- de 11 h 30 à 17 00 Rendez-vous B to B

Inscriptions sur rencontres-industrielles.com

DERNIÈRE MINUTE LANCEMENT DE L'ÉCOLE DE PRODUCTION SUD OISE

Trois industriels de l'Oise, CMC, POCLAIN, SAFRAN en partenariat avec l'UIMM Picardie, l'agglomération de Compiègne – démarche Territoire d'Industrie – et la région Hauts-de-France, font le pari de l'insertion professionnelle par une voie éducative et industrielle. Ensemble et soucieux de leur responsabilité sociétale, ils s'engagent pour la formation des jeunes pour l'industrie de demain en créant l'École de production Sud Oise. Elle est ouverte à tout jeune dès quinze ans sur deux métiers en tension : l'usinage et la chaudronnerie.

Le modèle des écoles de production trouve sa réussite pédagogique avec des classes de douze élèves maximum, alternant deux tiers de pratique, un tiers de théorie sur un seul lieu, sous la responsabilité d'un maître professionnel qui assure un suivi personnalisé de chaque élève. Pour la pratique, les élèves produisent de vraies pièces, pour de vrais clients sur de vraies machines afin d'assurer une production aux conditions réelles du marché pour les entreprises partenaires.

